

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Templeton Shariah Global Equity Fund

Catégorie I (acc) USD¹ • ISIN LU0792757436 • Un compartiment de Franklin Templeton Shariah Funds

La société de gestion est Franklin Templeton International Services S.à r.l.

Objectifs et Politique d'investissement

La principale caractéristique d'un fonds compatible avec la Charia est sa conformité aux préceptes de la Charia basés sur les principes de la finance islamique. Un fonds Charia a l'obligation de nommer un conseil de surveillance Charia qui vérifie en toute indépendance que le fonds satisfait également aux lignes de conduite de la Charia en ce qui concerne la gestion de tous ses actifs.

Templeton Shariah Global Equity Fund (le « fonds ») a pour finalité d'augmenter à moyen et long terme la valeur de ses investissements dans des titres conformes à la Charia.

Le fonds met en œuvre une stratégie de gestion active et investit principalement dans :

- des actions et/ou titres de capital émis par des entreprises de toute taille situées dans tout pays, y compris des marchés émergents
- des certificats généralement émis par une banque ou une société de fiducie, qui confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir des actions émises par une société étrangère ou du même pays (certificats de dépôt)

Le fonds peut investir dans une moindre mesure dans :

- des titres de créance conformes à la Charia, y compris les Sukuk et les instruments à court terme conformes à la Charia, émis par des gouvernements et des sociétés de toute taille situés dans tout pays (limités à 25 % des actifs)

L'équipe d'investissement s'appuie sur une analyse approfondie pour sélectionner chaque titre qu'elle estime sous-évalué, sur la base de facteurs tels que leurs perspectives de bénéfices à long terme et la valeur de leurs actifs sociaux.

L'indice de référence du fonds est l'indice MSCI AC World Islamic Index-NR. L'indice de référence sert uniquement de base de comparaison des performances du fonds à l'intention des investisseurs ; il ne constitue ni une contrainte sur la façon dont le portefeuille du fonds doit être construit, ni un

objectif de performance à dépasser. Le fonds peut s'écarter de l'indice de référence.

Vous pouvez demander la vente de vos actions chaque jour ouvré au Luxembourg.

Les revenus issus des investissements du Fonds sont capitalisés, ce qui entraîne une augmentation de la valeur des actions.

Pour plus d'informations sur les Objectifs et la Politique d'investissement du Fonds, reportez-vous à la section « Informations sur les compartiments, leurs objectifs et leurs politiques d'investissement » du prospectus actuel de Franklin Templeton Shariah Funds.

Termes à comprendre

Marchés émergents : pays dont l'économie, le marché boursier, la situation politique et le cadre réglementaire ne sont pas entièrement développés.

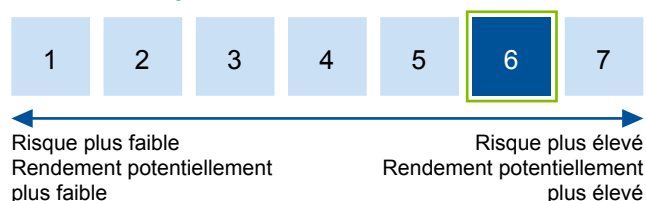
Actions : titres qui représentent une part de propriété dans une entreprise.

Des titres de créance conformes à la Charia : titres financiers qui se conformeront à la Charia, comme les Sukuk, par le biais desquels le détenteur possède une exposition indivisée à un actif sous-jacent, ou Murabaha, par le biais duquel une partie achète un actif et s'accorde sur un prix de vente avec un vendeur potentiel pour un profit convenu.

Instruments à court terme : titres conformes à la Charia dont les modalités sont définies et avec une maturité courte par le biais desquels, par exemple, une partie achète un actif et s'accorde sur un prix de vente avec un vendeur potentiel pour un profit convenu.

Sukuk : titres financiers musulmans similaires à des obligations conformes à la Charia et par le biais desquels le détenteur possède une exposition indivisée à un actif sous-jacent.

Profil de Risque et de Rendement



Que signifie cet indicateur et quelles sont ses limites ?

Cet indicateur est conçu pour vous fournir une indication des fluctuations de cours de cette part en fonction de son comportement historique.

Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas garanti que la catégorie indiquée reste inchangée ; elle peut changer au fil du temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Fonds se trouve-t-il dans cette catégorie spécifique ?

Le fonds investit principalement dans des actions et titres de capital conformes à la Shariah d'entreprises du monde entier. Ces titres ont par le passé subi des fluctuations importantes de cours qui peuvent se produire de façon soudaine en raison de facteurs liés au marché ou aux sociétés concernées. De ce fait, la performance du Fonds peut connaître des fluctuations substantielles sur des périodes relativement brèves.

Risques importants non adéquatement pris en considération par l'indicateur.

Risque des marchés émergents : risque lié à l'investissement dans des pays dont les systèmes politique, économique, juridique et réglementaire sont moins développés, exposant les investissements à davantage d'instabilité politique ou économique, à un manque de liquidité ou de transparence ou à des problèmes de garde.

Risque de change : risque de perte résultant de fluctuations des taux de change ou de la réglementation de contrôle des changes.

Risque de liquidité : risque qui survient lorsque des conditions de marché défavorables affectent la capacité à vendre des actifs quand cela est nécessaire. Ce risque peut être déclenché par (mais pas seulement) des événements inattendus, tels que des catastrophes environnementales ou des pandémies. Une liquidité réduite peut avoir un impact négatif sur le cours des actifs.

Risque de conformité à la Charia : risque que le fait de ne pouvoir investir que dans des titres conformes à la Charia désavantage le fonds par rapport à d'autres fonds non soumis à cette restriction. Les rendements servis aux actionnaires peuvent en outre être réduits du fait des paiements effectués au profit d'organismes de bienfaisance conformes à la Charia afin de « purifier » les dividendes.

Pour une description complète sur tous les risques applicables à ce Fonds, reportez-vous à la section « Considérations sur les risques » du prospectus actuel de Franklin Templeton Shariah Funds.

Frais

Les frais prélevés sont utilisés pour payer les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts pour le commercialiser et le distribuer. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Non applicable
Frais de sortie	Non applicable
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1.05%
----------------	-------

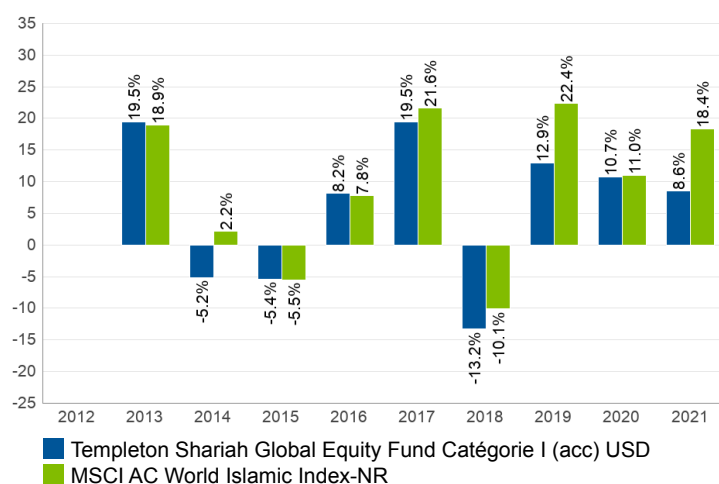
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Non applicable
---------------------------	----------------

Les frais courants sont basés sur les dépenses de l'exercice clôturant le 31 décembre 2021. Ce montant peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, reportez-vous à la section « Catégories de parts » du prospectus actuel de Franklin Templeton Shariah Funds, ainsi qu'à l'annexe F de celui-ci.

Performances passées



(la performance de l'indice de référence est fournie à titre d'information uniquement et n'a qu'une valeur indicative).

- Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures.
- Les performances passées présentées ici comprennent tous les frais courants.
- Les performances passées sont calculées dans la devise de la part en question.
- Le Fonds a été lancé en 2012.
- La performance du produit ne suit pas nécessairement celle de l'indice.

Informations pratiques

- La Banque dépositaire de Franklin Templeton Shariah Funds est HSBC Continental Europe, Luxembourg.
- Vous pouvez obtenir des exemplaires du prospectus et des rapports annuels et semestriels les plus récents de Franklin Templeton Shariah Funds dans la langue de ce document sur le site www.ftdocuments.com ou sans frais auprès de Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ou encore auprès de votre conseiller financier.
- Les derniers cours et autres informations sur le Fonds (y compris des informations sur les autres parts du Fonds) sont disponibles auprès de Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ou sur le site www.franklintempleton.lu.
- Veuillez noter que le régime fiscal applicable au Grand-Duché de Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale individuelle. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier ou fiscal avant de décider d'investir.
- La responsabilité de Franklin Templeton International Services S.à r.l. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Le Fonds présenté ici est un compartiment de Franklin Templeton Shariah Funds. Le prospectus et les rapports financiers renvoient à tous les compartiments de Franklin Templeton Shariah Funds. Tous les compartiments de Franklin Templeton Shariah Funds appliquent la ségrégation de l'actif et du passif. De ce fait, chaque compartiment est exploité indépendamment de tous les autres.
- Vous pouvez opérer un changement de compartiment par lequel vos parts seront transférées à un autre compartiment de Franklin Templeton Shariah Funds, comme décrit plus en détail dans le prospectus.
- Nous vous invitons à vous rendre sur le site www.franklintempleton.lu pour obtenir le détail de la politique de rémunération actualisée, notamment une description des méthodes de calcul de la rémunération et des avantages, le nom des personnes chargées d'attribuer la rémunération et les avantages, dont la composition du comité de rémunération. Vous pouvez également obtenir gratuitement une version en format papier.